

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)**  
**EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS**

\* \* \*

**NB** : Ce compte-rendu est avant tout un verbatim des échanges qui ont lieu en conseil communautaire. Il a vocation à être utilement complété par la note de synthèse adressée à tous les élus en vue de la préparation du dit conseil communautaire ; note de synthèse qui retrace quant à elle l'objet, les motivations et les propositions des délibérations soumises au vote des élus.

\* \* \*

**SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit (2018), le trente-et-un (31) mai, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Vivien de Monségur, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

**Date de la convocation :** 24 mai 2018  
**Date d'affichage de la convocation :** 24 mai 2018  
**Nombre de membres en exercice :** 60

\* \* \*

**43 titulaires présents :** M. André-Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Gilles JAUTARD, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Pierre JAUSSEYRAND, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Alain DOUX, M. Philippe MOUTIER, Mme. Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, M. Bruno MARTY, M. Martine BOUILLON, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Franck BOULIN, Mme Nicole ETIENNE, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Francis DUSSILLOLS, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

\* \* \*

**4 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire :** Mme Bernadette COUSIN, titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN, Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ (élue de Monségur), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monségur), M. Stéphane DENOYELLE, titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET, Mme Aude DELPEYROU, titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Francis DUSSILLOLS (élu de Saint Pierre d'Aurillac).

\* \* \*

**4 suppléants votants :** M. Cyril ROUILLON (suppléant de M. Serge ISSARD, Maire de Bagas), Mme Sylvie LE GALL (suppléante de Guy DUBOUILH, Maire de Berthez), Christine DARNAUZAN (suppléante de François MERVEILLEAU, Maire de Casseuil), Mme Monique BERTOLUZZI (suppléante de M. Didier LECOURT, Maire de Saint Hilaire de la Noaille).

\* \* \*

**6 titulaires absents excusés (mais non supplés) :** M. Roger NETTE (Caudrot), titulaire absent excusé, M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt), titulaire absent excusé, Mme Solange MENIVAL (La Réole), titulaire absente excusée, M. Michel LATRILLE (Maire de Loupiac de la Réole), titulaire absent excusé, Mme Patricia BROUSSE (Monségur), titulaire absente excusée, Mme Virginie CHIOETTO, titulaire absente excusée.

\* \* \*

**3 titulaires absents non excusés et non supplés :** M. Christian BOUIN (Maire de Bourdelles), Mme Laure JORDAN (La Réole), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte Foy la longue).

\* \* \*

Information non obligatoire : 5 suppléants présents non votants : Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes), Mme Mireille GRIMALDI (Morizès), M. Robert ARMELIN (Roquebrune), M. Michel LARTIGUE (St Laurent du Plan), M. Guy OSSARD (St Vivien de Monségur).

\* \* \*

**Présidence de séance :** M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;  
**Secrétaire de séance :** M. Philippe MOUTE, Maire de Saint-Vivien de Monségur.

\* \* \*

**Votants : 51 voix**

\* \* \*

- Accueil du Maire Philippe MOUTE qui présente sa commune de 380 habitants, dotée de : 1 restaurant, 2 salles des fêtes et un label « 3 fleurs » ;
- Accueil par M le Président des 2 nouveaux délégués d'Aillas : M. André-Marc BARNETT, nouveau Maire d'Aillas et M. François GUILLOMON ;
- Point sur les inondations de la nuit passée qui ont durement touché certaines communes dont Saint Vivien de Monségur, Mongauzy, Monségur, Saint Michel de Lapujade, Lamothe-Landerron et Caudrot.

Patrick MONTO, VP chargé de la voirie indique qu'un tour a été fait avec les ST de la CdC pour faire un état des lieux des voiries. Des remerciements sont adressés aux services des villes et aux agents des ST. Une enveloppe devra être dégagée pour remettre en état quelques voies intercommunales.

Pascal Lavergne, VP à la GEMAPI, a contacté le Sous-préfet pour faire le tour des problématiques après avoir constaté l'inondation du collège de Monségur.

Un point a été fait à la salle des fêtes de Mongauzy avec les pompiers. Cette situation fait prendre conscience des enjeux avec la nouvelle compétence qui a été confiée à la CdC.

Clara DELAS indique que le Médier est sorti de son lit : précipitations en peu de temps et bassin versant, eaux des communes des coteaux qui se déversent dans les communes en contre-bas.

Christian MALLANDIT-SALLAUD indique qu'il y avait 40 cm d'eau dans l'église de Lorette, et une maison a été évacuée.

Le Maire de Saint Vivien indique que la rivière L'andouille a débordé et généré quelques inondations sans gravité.

Le Président rappelle ensuite que la CdC organise la manifestation « aire de familles » ce samedi 2 juin 2018 de 10H à 19H. Merci aux communes de St Martin de Sescas et communes environnantes (dont Caudrot) qui ont mobilisé leur personnel pour cette manifestation.

\* \* \*

Le Président constate que le quorum est atteint et qu'il y a 4 pouvoirs (cf. ci-dessus) :

Rebecca BECERRO-ALVAREZ donne pouvoir à Pascal LAVERGNE

Stéphane DENOYELLE donne pouvoir à Francis ZAGHET

Aude DELPEYROU donne pouvoir à Francis DUSILLOLS

Bernadette COUSIN donne pouvoir à Mario COVOLAN

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Philippe MOUTE, Maire de St Vivien de Monséguir, est élu à l'unanimité.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 2018** qui a été légèrement modifié pour tenir compte de précisions concernant la motion proposée par le comité directeur de l'AMF dont Stéphane DENOYELLE est membre, de façon unanime, toutes tendances politiques confondues.

**Procès-verbal adopté à l'unanimité**

**Informations sur les décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire :** Pas de remarque.

\* \* \*

#### ADMINISTRATION GENERALE

- **Modifications dans la liste des délégués communautaires aux organismes extérieurs suivants : SIPHEM – Maison de l'Habitat et USTOM 33.**

Voir la délibération correspondante pour le détail des modifications.

**Pas de remarque**

**Adoption à l'unanimité**

\* \* \*

#### ADMINISTRATION GENERALE

- **Désignation d'un délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD :**

L'administration rappelle qu'est entrée en vigueur le 25/05/2018 une réglementation européenne suite à différents scandales sur des communications de données de grands opérateurs, qui vise à protéger les utilisateurs des moyens numériques.

Les collectivités sont directement concernées par les données personnelles détenues sur les usagers, les agents, l'état civil...

Gironde Numérique (GN) propose d'accompagner les communes et la CdC en mettant à disposition un délégué de GN à disposition des collectivités : force de proposition, conseil, ingénierie, porte d'entrée, relais.

Joaquim Jaffel, agent de GN serait désigné comme référent RGPD.

Délégué à la CdC = le DGS comme agent de liaison.

Dans chaque commune, il convient de désigner un délégué.

Cette prestation est comprise dans le catalogue des services de la CdC (moyennant une cotisation de 20 500 € pour 2018).

A court terme, il conviendra de procéder à un recensement de l'ensemble des données personnelles : quelles données, combien de temps elles sont conservées, dans quel but, qui y a accès ?

**Pas de remarque**

**Adopté à l'unanimité**

\* \* \*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- **Requalification juridique de la participation financière auprès de Gironde numérique suite à la résiliation du partenariat public privé.**

Ancêtre de la DSP qui va être signée demain à la CdC de Montesquieu, il existait un PPP entre GN et plusieurs prestataires privés.

Les 4 anciennes CdC avaient chacune choisi un étalement de manière différente. GN a décidé de fondre le premier plan dans le second plan « Haut méga » et donc de mettre fin au PPP et ré-étaler la dépense sur les années restantes.

Jean-Louis SAUMON en profite pour rappeler que 669 millions d'euros seront investis prochainement sur toute la Gironde pour amener la fibre optique à domicile à tout le monde.

**Pas de remarques.**

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

## **RESSOURCES HUMAINES**

- **Modifications / mises à jour au tableau des effectifs – Suppressions de postes**

Le Président précise que le Comité technique a rendu un avis unanime favorable.

Modifications notamment suite à des avancements de grade.

Voir la délibération correspondante pour le détail des modifications.

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

## **RESSOURCES HUMAINES**

- **Révision de la participation de l'employeur à la Garantie Maintien de Salaire (GMS)**

Voir la délibération correspondante pour le détail des modifications.

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

## **RESSOURCES HUMAINES**

- **Nouvelle tarification des Contrats d'Engagement Educatif (CEE) :**

Le Président rappelle que dans le cadre des arbitrages budgétaires, proposition au DOB, entériné au BP2018, soumis au comité technique : une baisse de 5€ par jour par forfait.

Mme Aline MARTIN demande quelle économie sera ainsi réalisée ?

L'administration répond environ 7 000 euros par an

La nouvelle grille proposée est équivalente à celle de la CdC Rurales de l'Entre 2 mers (Sauveterre de Guyenne), plus un « forfait nuit » de 16€ brut par nuitée en cas de séjour.

AVL (acteur associatif du territoire) pratique des tarifs de 55 € bruts journalier.

Jean-Pierre JAUSSERAND demande si le personnel a-t-il été consulté ?

Le Président indique que le personnel a été associé via les délégués du personnel. Les délégués ont logiquement refusé la proposition de baisse, ce qui a nécessité la convocation d'un nouveau comité technique le 24 mai 2018.

François GUILLOMON demande quel est le forfait journalier pour combien d'heures de travail ?

L'administration répond que le CEE correspond à une dérogation au code du travail – la CdC pratique quant à elle des journées de 9 heures de temps de travail (avec pause). Seule dérogation

utilisée : enchaînement avec la nuitée pour les séjours. NB : le forfait nuitée n'est pas obligatoire.

Luc SONILHAC indique son souhait de s'abstenir sur ce vote considérant la possibilité perte d'attractivité du territoire car « le territoire souffre déjà et a des difficultés à recruter ».

Le Président répond que la CdC ne connaît pas de problème particulier de recrutements.

L'administration indique que la grille proposée est modulée en fonction des diplômes, que cela n'est pas obligatoire mais proposé par la CdC.

Clara DELAS souligne qu'il n'y a actuellement pas de problèmes de recrutement : « On ne peut pas dire non plus que les agents recrutés ne sont pas formés. Les agents recrutés sont formés et ont les diplômes pour encadrer ».

Bruno MARTY demande si la question a été abordée en CT ? « S'il y a des représentants élus au CT peuvent ils s'exprimer ? »

Le Président donne la parole aux élus présents en CT.

Jean-Marc FRAICHE : « les agents se sont opposés à cette décision et comme le Pdt l'a dit il y a eu une nouvelle réunion. La proposition a été validée par les élus sans la présence des agents ».

Michel NOFFRAY : « Les délégués du personnel ne se sont pas présentés ».

Aline MARTIN rappelle le mouvement de grogne du centre de loisirs de LA Réole en 2016.

Le Président rappelle que ce mouvement n'avait rien à voir car cela concernait des agents titulaires.

Concernant les recrutements de l'été 2018 à venir, l'ensemble des agents a été reçu.

L'administration rappelle que le CEE comporte un forfait brut de rémunération mais donne droit à une majoration de 10% pour congés non pris ainsi que des cotisations allégées car forfait de cotisation bien inférieur. Ainsi, un même agent qui travaille à temps plein sur la même quotité horaire sur 8 semaines d'affilée pour juillet et août, en CCE ou en renfort occasionnel, celui qui gagne le plus en net mensuel est bien l'agent en CEE.

**Résultat du vote : adoption à l'unanimité des votants moins 8 Abstentions (Mario Covolan, Bernadette Cousin, Jean-Pierre Loustalot, Martine Bouillot, Luc Sonilhac, François Guillomon, André-Marc Barnett, Yannick Duffau)**

\* \* \*

## RESSOURCES HUMAINES

### • Mise en place et adoption du Plan de formation 2018 de la collectivité :

Rappel des grands axes :

- Intégration pour les agents nommés stagiaires ;
- Formations obligatoires habilitations CACES, AIPR, ....certifications phyto ;
- Formations prévention ;
- Formations de professionnalisation VAE, autorisations absence, préparation concours et examens.

Plan présenté au CNFPT et qui permettra d'ajuster les formations proposées par le CNFPT et éventuellement de faire des formations ajustées en intra.

Obligation pour une collectivité de la taille de la CdC.

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

## CULTURE

### • Motion en faveur du soutien aux cinémas de proximité du territoire :

Avis favorable obtenu en CDAC pour le multiplex à Langon, recours en cours au niveau de la CNAC.

Les collectivités aident les cinémas de proximité pour maintenir une offre culturelle dans les communes de Monségur, Cadillac, Bazas, La Réole (au total : 6 cinémas arts et essai sur le Sud Gironde)

Aline MARTIN s'exprime contre le fait que nous nous opposions au développement économique du territoire voisin.

Jean-Louis SAUMON rappelle qu'à Marmande, un complexe de 4 salles pour 20 000 habitants existe et que cela ne pose pas de problème de cohabitation avec le cinéma de La Réole. Le projet de Langon est surdimensionné et risque ainsi de nuire à nos cinémas de proximité.

Bastien Mercier rappelle que concernant le rio, il cesse son activité et s'est arrangé avec le multiplex.

Pascal LAVERGNE, qui se déclare plutôt de culture entrepreneuriale, rappelle le travail en cours sur le SCOT et sur un document d'aménagement commercial et artisanal. « Notre vote ne changera peut-être rien à ce qui se fait ou se fera sur le langonnais, mais il est important de montrer à nos partenaires que vous pouvez vous développer mais pas au détriment des voisins et des petites villes. Il faut un développement équilibré du territoire. »

André-Marc BARNETT rappelle que quand le supermarché s'est développé, cela a été au détriment des petits commerçants. Il y a de la place pour tout le monde. Il se prononce contre cette motion.

Pour Bastien MERCIER, le cinéma de la Réole ne sera pas au tarif des multiplex.

Selon François GUILLOMON, les jeunes vont sur Bègles faute d'offre de grands films sur le sud gironde.

Bernard CASTAGNET rappelle qu'au SCOT, les élus se sont abstenus car ce projet était surdimensionné avec 8 salles et porté par un privé au mépris de ce qui se passe autour. Une intervention du département et une réunion de tous les cinémas de proximité pour discuter un projet équilibré a eu lieu. Accord trouvé sur un dimensionnement du projet moindre (6 salles mais plus en centre-ville). « Langon a besoin d'un cinéma d'une autre dimension. Par contre, nous ne sommes pas d'accord avec le porteur du projet en termes de répartition des copies des films. Le risque existe de créer des difficultés aux petits cinémas pour acheter les droits des films ».

L'administration indique que le développement des grandes surfaces s'est fait à un moment de l'histoire où les CDAC n'existaient pas. Depuis, la mise en place des CDAC permette d'être au moins consulté. Au départ les cinémas n'étaient pas soumis à cela.

Jean-Marc FRAICHE souligne que selon lui ce qui est dit dans la motion et ce qui est précisé par Bernard Castagnet diffèrent quelque peu. Le Président propose que la motion soit revue.

Bernard CASTAGNET indique qu'il est allé en CNAC (à Paris) pour faire évoluer le projet.

Bruno MARTY prend la parole : « il faut statuer sur le projet. En l'état actuel, pas de concertation prévue avec les cinémas de proximité. Aucune volonté du porteur de travailler avec les petits cinémas, donc c'est pour cela qu'il faut dire non au projet compte tenu de l'absence de concertation ».

André-Marc BARNETT souligne que nous pouvons proposer un autre multiplex, un projet concurrent sur notre territoire.

Pascal LAVERGNE s'inquiète de la future position des uns et des autres quant au vote des taux éventuels de fiscalité pour financer un multiplex concurrentiel basé à la Réole.

Selon le Président, « les langonnais ne nous regardent pas. Une entreprise s'installe à Langon en logistique. Nous avons une zone dédiée pour cela et Langon ne l'a pas proposé. C'est la preuve que la concurrence domine entre nos territoires ».

Jean-Pierre JAUSSERAND rappelle son souhait que l'objectif de la CdC soit de faire vivre les « pôles relais » au sens du SCOT et donc les territoires moins peuplés.

#### **Résultat du vote :**

**3 Contres (Aline MARTIN, André-Marc BARNETT, Franck BOULIN) ;**

**8 Abstentions (Françoise MAURIAC, Richard GAUTHIER, Michel NOFFRAY, François GUILLOMON, Bastien MERCIER, Philippe CAMON-GOLYA, Eric DUCHAMPS, Joël DOUX).**

\* \* \*

## VIE ASSOCIATIVE

- **Octroi des subventions aux associations à caractère sportif, culturel et à vocation sociale du territoire au titre de l'année civile 2018 :**

### Associations sociales :

Participation au nombre d'habitants pour cap solidaire.

Rappel aux élus membres du bureau de ces associations : interdiction de voter.

Jean-Marc FRAICHE souhaite savoir si des demandes ont pu ne pas être satisfaites ?

Clara DELAS répond que non.

Aline MARTIN, membre du bureau de l'APEFEM, ne participe pas au vote

### **Adoption à l'unanimité**

### Associations sportives :

Ces associations doivent remplir les critères pour bénéficier des subventions.

Il y a juste une association qui ne les remplissait pas mais cette association a été rattrapée.

Jean-Louis SAUMON proposera de revoir les critères l'année prochaine.

Enveloppe normée de 12 000 euros au total.

Ajout exceptionnel de 1040 € pour le FCGR car c'est la condition pour le prêt de minibus pour les structures enfance jeunesse de la CdC.

Ajout exceptionnel pour la section judo au collège de La Réole (5250 euros).

Michel DESPUJOLS (Lamothe Landerron) intervient concernant la section foot de Lamothe, éligible grâce à une section « handisports ».

Bastien MERCIER rappelle que la CdC met à disposition des tentes, des tables, des chaises, du matériel sportif et que ce matériel n'est pas valorisé à travers la subvention financière (qui vient donc en plus). Le Président le remercie de rappeler cela et rappelle également les prêts de minibus et/ou le support technique via les agents de la CdC envers les associations.

### **Adoption à la majorité moins 1 vote contre de Michel DESPUJOLS, Maire de Lamothe-Landerron**

### Associations culturelles :

Un oubli dans la note de synthèse : Trans musicale qui vient d'être rajouté.

Remerciements adressés à la commission culture et la chargée de mission culture de la CdC.

Rappel pour les subventions supérieures à 2000 € : versement en 2018 de 90% de la subvention 2018 et du solde 2017 de 10% de la subvention 2017 (versement du solde de la subvention 2018 en cours d'année 2019 donc).

Luc SONILHAC demande quel est le montant global pour la culture ?

JL Saumon indique qu'il s'agit au total de 64 000 euros (dont l'Iddac pour 6 000 euros).

Mario COVOLAN ne participe pas au vote en tant que trésorier de Vivacité.

### **Adoption à l'unanimité**

\* \* \*

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

- **Octroi d'une subvention à la Mission Locale du Sud Gironde pour l'aide au fonctionnement de l'Espace Métiers Aquitaine (EMA) :**

Michèle CHOVIN demande pourquoi une baisse de subvention de 3 000 euros en 2017 à 1 500 euros en 2018 alors que l'association demandait 3 000 euros en 2018.

Le Président répond qu'en 2017, il s'agissait d'une aide exceptionnelle pour le démarrage qui a été demandée. Il précise qu'il avait rencontré à ce sujet la Présidente de la Mission Locale.

En 2018, la CdC maintient son soutien qui ne vient que du Réolais car sur le Langonnais,

l'EMA est soutenu par pôle emploi.

Selon Bruno MARTY, la fréquentation est très importante, avec beaucoup de jeunes et une bonne dynamique

Luc SONILHAC rappelle le prochain coup de projecteur sur les métiers agricoles et l'octroi d'un bus pour faire un aller-retour à Clermont Ferrand (salon professionnel).

Pour Joël DOUX, l'EMA est un espace important pour les jeunes en décrochage pour raccrocher à une formation pour leur avenir.

Clara DELAS rappelle également qu'il y a eu une réorganisation des espaces pour éviter le phénomène du « travailleur isolé ».

#### **Adoption à l'unanimité**

\* \* \*

#### **SPORT**

- **Octroi d'un fonds de concours en fonctionnement aux communes de La Réole et Monségur concernant le fonctionnement des piscines communales dans le cadre du programme d'actions « apprentissage de la natation pour les scolaires » du territoire :**

JL SAUMON rappelle qu'il avait proposé de redéployer les créneaux sur juin car, ces dernières années, vu le temps, les séances n'ont pas pu avoir lieu en septembre.

Il est souligné par certains la difficulté à trouver des parents volontaires soit 1 parent pour 7 enfants.

André-Marc BARNETT demande s'il est encore possible d'inscrire l'école de sa commune.

Jean-Louis SAUMON répond que pas pour cette année car les créneaux sont complets. Les écoles ont toutes été contactées ; toutes ne répondent pas.

L'administration rappelle que notre territoire appartient à 3 secteurs IEN différents. Un seul conseiller technique est chargé de coordonner tout cela.

#### **Adoption à l'unanimité**

\* \* \*

#### **LECTURE PUBLIQUE**

- **Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition d'un véhicule dédié au transport de documents :**

**Pas de remarque.**

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

#### **TOURISME**

- **Demande de subvention au département pour l'aire du Flaütat :**

Bernard CASTAGNET considère que cette aire touristique fonctionne plus aujourd'hui en aire de covoiturage. Budget inscrit depuis 2 ans pour la « grande vitrine » pour mettre en valeur le territoire. « On proposera rapidement au Bureau des Maires plusieurs options pour illustrer le territoire ».

Montant global = 34 000 € HT au lieu des 30 000 € HT présentés dans la note de synthèse.

Premiers devis en deçà de 34 000 euros mais pour éviter de perdre une partie de la subvention, on demande une aide sur 34 000 € HT.

Le Président rappelle la prévision de 40 000 euros TTC inscrite au BP 2018.

**Adoption à l'unanimité**



\* \* \*

## TOURISME

- **Signature de la convention d'objectifs avec l'OTEM :**

Bernard CASTAGNET rappelle les missions de l'OTEM :

- Commercialisation produits touristiques – seule association habilitée à commercialiser des produits- croisières sur la Garonne touristes qui débarquent à Castets en Dorthe en vélos sur le territoire de la Réole.
- Accueil : quelques chiffres 8 263 personnes sur des permanences ou lieux de manifestations
- Missions de coordination+ forte activité de promotion soit sur le site internet-nouveau concept de communication autour de la valorisation « arrière-pays bordelais »
- Déclinaison sur les réseaux sociaux
- Créations et rééditions de fiches de boucles de vélos
- Accompagnement des porteurs de projets : 2017 22 porteurs de projets suivis par l'OTEM – 584 390 euros de subventions mobilisées Cd33, région, Europe.
- 11 visites de labellisation des accueils hébergements.

**Pas de remarque.**

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

## URBANISME / HABITAT

- **Modification du règlement d'intervention de l'OPAH RU : évolution du plafond des loyers intermédiaires :**

Pascal LAVERGNE rappelle qu'il convient de prévoir une évolution des loyers pour lesquels il y a des financements OPAH. Actuellement 6,50€ /m<sup>2</sup>. Le premier exemple du tableau est erroné et sera corrigé.

Les bailleurs ont fait remonter que les plafonds étaient trop bas pour les petits logements et compromettaient la rentabilité et risquaient de décourager les investisseurs. Il est donc proposé de moduler le plafond par mètre carré et par tranche.

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

## GEMAPI

- **Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération DEL-2018-028 transférant une partie de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule et désignant les délégués :**

**Pas de remarque.**

**Adoption à l'unanimité.**

*Pascal LAVERGNE informe en aparté les élus qu'il a été contacté par le Président du syndicat Trec Canaule Gupie car la communauté de communes de Casteljaloux n'a pas adopté les statuts du syndicat pour le Lysos, ce qui va poser des difficultés financières au syndicat.*

*Selon Jean-Louis SAUMON, la somme était très faible.*

*Pascal LAVERGNE rappelle qu'il n'est donc toujours pas possible de finaliser précisément le budget annexe et difficultés à venir s'il faut exclure la CdC, il faut reprendre toutes les démarches. C'est long.*

\* \* \*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Demande de subvention pour un local commercial rue A. Caduc à LA REOLE :**

Bernard CASTAGNET indique qu'il s'agit ici du restaurant Le Régional installé à La Réole depuis quelques mois – ouvert toute la saison touristique. Très bon restaurant traditionnel.

**Adoption à l'unanimité**

\* \* \*

### FINANCES

- **Adoption de la décision modificative n°01 au Budget Primitif 2018 de la collectivité – Budget principal :**

Le Président présente les différents ajustements notamment les reversements des excédents des ventes passées en 2017 et de la vente escomptée en 2018 au budget principal.

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

### FINANCES

- **Adoption de la décision modificative n°01 au Budget Primitif 2018 de la collectivité – Budget annexe ZAE La Réole Ecopôle :**

L'administration indique qu'il est désormais possible d'effectuer des reversements du budget annexe au budget principal concernant des excédents de vente de terrains.

**Adoption à l'unanimité.**

\* \* \*

### Questions diverses

#### **Fermeture des urgences de la Réole :**

Bernard CASTAGNET indique que le précédent gouvernement avait diminué le temps de travail des médecins urgentistes de 48 H à 39H sans donner de compensations financières pour recruter les médecins nécessaires pour la même amplitude horaire.

Garantie obtenue qu'une activité de soins d'urgence sera maintenue. Mais depuis plusieurs mois, le service de soins ne fonctionne pas tous les jours. Il est fermé tous les weekends. Fonctionnement de 8H-18H (20H officiellement, mais plus d'accueil à partir de 18H).

Problématique = 50% d'accueil traumatologie ou plaie mais peu d'urgences graves.

Urgentistes ont tendance à renvoyer à Langon car plateau technique avec scanner et équipements techniques.

Malgré tout 150 urgences traitées sur place.

Atelier (groupe de travail) sur avenir des urgences a lieu 1 mercredi tous les 15 jours, chargé d'étudier 4 scénarii. Bernard CASTAGNET rappelle qu'il est invité en tant qu' élu du conseil de surveillance.

DRH de l'hôpital souhaite la fermeture des urgences avec transformation en centre de consultations non programmées. 4 représentants des urgentistes de Langon ont voté pour la fermeture. Directrice par intérim de Langon pas favorable à la fermeture. Directrice des soins est contre également. Les autres membres ont voté contre, d'où pas de majorité pour la fermeture.

Points importants :

1/ Urgences = facteur d'attractivité de jeunes médecins s'ils sont rassurés sur leurs pratiques. S'il n'existe plus, le territoire sera encore moins attractif. Le regroupement de médecins sert pour les gardes mais cela ne suffira pas si les urgences ne peuvent être maintenues.

2/ Loi exige un service d'urgences à moins de 30 minutes pour intervention ; une partie du territoire sera à plus d'une ½ heure. La décision n'est pas prise mais il faut être vigilant.

3/ Si les urgences ferment, cela aura des conséquences graves pour les populations fragilisées de la Réole.

Selon André-Marc BARNETT, les urgences sont un moyen de recruter pour l'Hôpital.

Selon Bruno MARTY, la grosse difficulté est l'opposition des urgentistes langonnais.

Bernard CASTAGNET rappelle qu'urgentiste est un métier particulier (ex. : savoir intuber).

Le Président demande ce que peut faire la CdC ?

Bernard CASTAGNET se pose la question d'une motion mais pas forcément à faire dans l'immédiat car une phase de négociation est en cours avec une parole orale donnée par le directeur de l'ARS. Pour l'instant, il faut croire dans le respect de sa parole.

\* \* \*

*Yannick DUFFAU rappelle la réunion relative au projet de méthaniseur le 5 juin 2018 à 20h30.*

NB : Les programmes d'été du service jeunesse sont distribués ce soir.

\* \* \*

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 23H50 en la forme accoutumée.**

*Fait pour servir et valoir ce que de droit,  
Fait à Saint Vivien de Monséguir, le 31 mai 2018,*

*Pour copie conforme,  
Les signatures sont au registre des délibérations,  
Pour copie conforme au registre des délibérations,*

  
**M. Francis ZAGHET**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**du Réolais en Sud Gironde**

**Francis ZAGHET**  
Président de la Communauté  
de Communes du Réolais  
en Sud Gironde